

DIMANCHE 21 MAI 2017 A 15H30

1	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1999, quatre demi-bouteilles [une étiquette tachée/légèrement abîmée].	250	350
2	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1997, une demi-bouteille.	80	120
3	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1990, une demi-bouteille [étiquette tachée/abîmée].	100	150
4	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1980, une demi-bouteille [légères altérations étiquette et capsule abîmée].	90	140
5	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1954, une demi-bouteille [ambre très foncé, dépôt, mi-épaule, étiquette tachée et très abîmée, capsule altérée, très légères pertes au niveau du bouchon].	300	400
6	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1941, une demi-bouteille [ambre très foncé, léger dépôt, haut-épaule, très légères altérations étiquette et capsule, rebouchée en 1994].	300	450
7	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2011, quatre bouteilles.	800	1100
8	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2010, une bouteille.	300	450
9	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2006, quatre bouteilles.	700	1000
10	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2005, deux bouteilles.	350	500
11	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2004, huit bouteilles.	900	1400
12	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2003, six bouteilles [une étiquette tachée/légèrement abîmée].	800	1200

13	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2001, une bouteille.	350	500
14	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2000, quatre bouteilles [une bas-goulot].	700	1000
15	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1999, cinq bouteilles.	600	900
16	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1997, une bouteille [étiquette abîmée].	150	250
17	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1996, deux bouteilles.	300	450
18	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1994, dix bouteilles [légèrement bas, certaines étiquettes altérées/déchirées].	1200	1800
19	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1993, cinq bouteilles [une ambre clair, légèrement bas/bas-goulot, une capsule abîmée].	600	900
20	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1991, six bouteilles [une légèrement bas, très légères altérations étiquettes].	800	1100
21	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1991, six bouteilles [trois bas-goulot, légères altérations et nuances étiquettes].	800	1300
22	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1991, une bouteille [légères altérations étiquette].	120	180
23	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1990, trois bouteilles [deux bas-goulot/une haut-épaule avec dépôt, deux étiquettes tachées].	600	900
24	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1988, six bouteilles [une bas-goulot].	1000	1500
25	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1988, six bouteilles [bas-goulot/haut-épaule, étiquettes altérées/abîmées et une tachée].	1000	1500

26	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1988, six bouteilles [bas-goulot, étiquettes légèrement altérées et une tachée].	1000	1500
28	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1987, deux bouteilles [bas-goulot, une étiquette légèrement altérée].	300	450
29	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1986, quatre bouteilles [une ambre clair, haut/mi-épaule, étiquettes légèrement altérées et une tachée, une capsule altérée avec pertes au niveau du bouchon].	700	1000
30	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1985, deux bouteilles [bas-goulot/haut-épaule, étiquettes légèrement altérées].	350	500
31	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1982, trois bouteilles [ambré/ambre clair, bas-goulot/haut-épaule, une étiquette altérée, légères altérations aux capsules].	500	750
32	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1981, deux bouteilles [très légères altérations].	300	450
33	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1979, une bouteille [bas-goulot, légères altérations étiquette et capsule].	200	300
34	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1977, une bouteille [ambre clair, bas-goulot, étiquette tachée, abîmée et déchirée].	300	400
35	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1976, une bouteille [bas-goulot, étiquette tachée/altérée, capsule abîmée].	250	350
36	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1971, deux bouteilles [ambré/ambre clair, bas-goulot/haut-épaule, étiquettes tachées et légères altérations capsules].	600	900

37	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1969, deux bouteilles [ambré/ambre clair, bas-goulot/haut-épaule, légères altérations étiquettes et capsules].	500	750
38	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1968, une bouteille [ambré, dépôt, mi-épaule, très légères altérations capsule].	250	350
39	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1967, deux bouteilles [ambré, bas-goulot, très légères altérations étiquettes et capsules].	1000	1500
40	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1965, trois bouteilles [ambré/ambre clair, bas-goulot, étiquettes tachées et une très abîmée, altérations capsules].	1000	1500
41	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1963, une bouteille [ambre très foncé, dépôt, haut-épaule].	300	400
42	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1962, une bouteille [ambre clair, bas-goulot, légères altérations étiquette et capsule, étiquette de négociant].	400	600
43	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1961, deux bouteilles [ambre clair, dépôt, légèrement bas/mi-épaule, altérations capsules].	700	1000
44	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1960, une bouteille [ambre très foncé, mi-épaule, étiquette tachée/légèrement abîmée, pertes au niveau du bouchon].	350	500
45	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1958, une bouteille [ambré, dépôt, bas-goulot, altérations étiquette et capsule].	400	600
46	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1957, une bouteille [ambre clair, étiquette tachée, étiquette de négociant].	500	750

47	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1956, une bouteille [ambré, dépôt, mi-épaule, légères altérations étiquette et capsule].	500	750
48	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1955, une bouteille [ambré, bas-goulot, capsule altérée].	350	500
49	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1950, une bouteille [ambré, haut-épaule, étiquette tachée et bleutée, capsule altérée].	500	750
50	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1947, une bouteille [ambré, dépôt, bas-goulot, capsule altérée].	750	1250
51	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1944, une bouteille [ambré, haut-épaule, étiquette et capsule altérées].	600	900
52	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1942, une bouteille [bouteille vert turquoise, ambré, dépôt, mi-épaule, étiquette tachée et capsule altérée].	600	900
53	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1941, une bouteille [bouteille vert turquoise, ambré, dépôt, haut-épaule, étiquette abîmée et capsule altérée].	600	900
54	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1936, une bouteille [ambré, dépôt, mi-épaule, étiquette et capsule légèrement altérées].	600	900
55	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1935, une bouteille [ambre clair, dépôt, mi-épaule, capsule altérée].	600	900
56	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1929, une bouteille [ambre foncé, dépôt, mi-épaule, étiquette abîmée et tachée, capsule altérée].	900	1400

57	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1925, une bouteille [ambré, mi-épaule, étiquette et capsule altérées].	800	1100
58	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1960-2011 (hormis 1964, 1972, 1974 et 1992), exceptionnelle suite de quarante-huit bouteilles : - 1960 [ambre foncé, bas-goulot, étiquette de détaillant abîmée] ; - 1961 [ambre clair, bas-goulot, légères altérations étiquette et capsule] ; - 1962 [ambré, bas-goulot, légères altérations étiquette et capsule] ; - 1963 [ambre foncé, haut-épaule, légères altérations étiquette et capsule] ; - 1965 [ambre clair, légères altérations capsule] ; - 1966 [ambré, haut-épaule, légères altérations capsule, étiquette légèrement décollée] ; - 1967 [ambré, haut-épaule, légères altérations étiquette et capsule] ; ; - 1968 [ambre clair, légères altérations capsule] ; - 1969 [ambré, haut-épaule, légères altérations étiquette et capsule] ; ; - 1970 [ambre clair, haut-épaule, légères altérations capsule] ; - 1971 [ambre foncé, bas-goulot, légères altérations capsule] ; - 1973 [bas-goulot, légères altérations étiquette, petite étiquette de détaillant] ; - 1975 [bas-goulot, étiquette tachée] ; - 1976 [haut-épaule, légères altérations capsule] ; - 1977 [bas-goulot, légères altérations étiquette et capsule] ; - 1978 [ambre clair, bas-goulot, légères altérations étiquette et capsule] ; - 1979 [haut-épaule, légères altérations capsule] ; - 1980 [légères altérations étiquette] ; -1981 [bas-goulot] ; - 1982 [ambré, bas-goulot] ; - 1983 [ambré, bas-goulot, légères altérations étiquette] ; - 1984 [bas-goulot] ; - 1985 [bas-goulot] ; - 1986 [bas-goulot, légères altérations étiquette et capsule] ; - 1987 [bas-goulot] ; - 1988 ; - 1989 [ambre clair] ; - 1990 [bas-goulot, légères altérations étiquette] ; - 1991 [ambre clair] ; - 1993 ; 1994 ; 1995 ; 1996 ; 1997 ; 1998 ; 1999 ; 2000 ; 2001 ; 2002 ; 2003 ; 2004 ; 2005 ; 2006 ; 2007 ; 2008 ; 2009 ; 2010 et 2011.	12000	18000
59	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2011, six bouteilles dans sa caisse d'origine scellée.	1100	1600

60	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2011, six bouteilles dans sa caisse d'origine scellée.	1100	1600
61	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2009, douze demi-bouteilles dans sa caisse d'origine scellée.	2000	3000
62	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2009, douze demi-bouteilles dans sa caisse d'origine scellée.	2000	3000
63	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2009, douze demi-bouteilles dans sa caisse d'origine scellée.	2000	3000
64	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2009, six demi-bouteilles avec emballage de papier dans sa caisse d'origine ouverte.	900	1400
65	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2009, trois bouteilles avec emballage de papier dans sa caisse d'origine ouverte.	900	1400
66	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2008, douze demi-bouteilles dans sa caisse d'origine scellée.	700	1000
67	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2008, douze bouteilles avec emballage de papier dans sa caisse d'origine ouverte.	1400	2100
68	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2007, six bouteilles avec emballage de papier dans sa caisse d'origine ouverte.	1000	1500
69	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2007, six bouteilles avec emballage de papier dans sa caisse d'origine ouverte.	1000	1500
70	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2006, six bouteilles dans sa caisse d'origine scellée.	900	1400
71	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2006, six bouteilles dans sa caisse d'origine scellée.	900	1400

72	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2005, six bouteilles dans sa caisse d'origine scellée.	1000	1500
73	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2005, six bouteilles dans sa caisse d'origine scellée.	1000	1500
74	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2004, six bouteilles avec emballage de plastique dans sa caisse d'origine ouverte.	700	1000
75	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2004, douze bouteilles avec emballage de papier dans sa caisse d'origine ouverte.	1400	2100
76	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2003, six bouteilles avec emballage de papier dans sa caisse d'origine ouverte [sans couvercle].	800	1200
77	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2002, six bouteilles dans sa caisse d'origine scellée.	800	1200
78	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2002, six bouteilles dans sa caisse d'origine scellée.	800	1200
79	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2001, douze demi-bouteilles dans sa caisse d'origine fermée.	2000	3000
80	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2001, douze demi-bouteilles dans sa caisse d'origine fermée.	2000	3000
81	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2001, douze demi-bouteilles dans sa caisse d'origine fermée.	2000	3000
82	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2001, douze demi-bouteilles dans sa caisse d'origine fermée.	2000	3000
83	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2001, douze demi-bouteilles dans sa caisse d'origine fermée.	2000	3000

84	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2001, six bouteilles dans sa caisse d'origine fermée.	2000	3000
85	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2001, six bouteilles dans sa caisse d'origine fermée.	2000	3000
86	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2001, six bouteilles dans sa caisse d'origine fermée.	2000	3000
87	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2001, six bouteilles avec emballage de papier dans sa caisse d'origine ouverte [sans couvercle].	2000	3000
88	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2000, six bouteilles avec emballage de papier [sauf une] dans sa caisse d'origine ouverte [sans couvercle].	1000	1500
89	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1999, douze demi-bouteilles dans sa caisse d'origine fermée.	700	1000
90	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1999, six bouteilles dans sa caisse d'origine fermée.	700	1000
91	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1999, six bouteilles dans sa caisse d'origine fermée.	700	1000
92	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1999, six bouteilles dans sa caisse d'origine ouverte.	700	1000
93	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1998, trois bouteilles avec emballage de papier dans sa caisse d'origine ouverte.	350	550
94	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1998, trois bouteilles dans sa caisse d'origine scellée.	350	550
95	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1998, douze bouteilles avec emballage de papier dans sa caisse d'origine ouverte.	1400	2100

96	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1996, six bouteilles avec emballage de papier et de paille dans sa caisse d'origine ouverte [sans couvercle].	800	1300
97	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1991, douze bouteilles avec emballage de papier et de paille [sauf une] dans sa caisse d'origine ouverte [sans couvercle].	1500	2200
98	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1990, douze bouteilles avec emballage de papier et de paille dans sa caisse d'origine ouverte.	2200	3300
99	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1990, douze bouteilles avec emballage de papier et de paille [sauf trois] dans sa caisse d'origine ouverte [sans couvercle].	2200	3300
100	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1989, onze bouteilles avec emballage de papier et de paille [sauf deux] dans sa caisse d'origine ouverte.	2000	3000
101	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1984, neuf bouteilles avec emballage de papier et de paille dans sa caisse d'origine ouverte [bas-goulot, une rapportée sans emballage avec étiquette abîmée et capsule altérée].	1500	2200
102	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1983, six bouteilles avec emballage de paille dans sa caisse d'origine ouverte [ambré, bas-goulot, une étiquette tachée].	1000	1500
103	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1966, onze bouteilles avec emballage de papier et de paille dans sa caisse d'origine ouverte [ambré, bas-goulot/mi-épaule, certaines étiquettes tachées/abîmées et capsules altérées].	3500	5500
104	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2011, un magnum.	350	550

105	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 2002, un magnum [très légères altérations étiquette].	300	400
106	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1997, un magnum [très légères altérations étiquette].	300	450
107	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1997, un magnum.	300	450
108	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1994, un magnum.	250	400
109	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1989, un magnum.	350	550
110	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1985, un magnum.	350	500
111	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1981, un magnum [ambre clair].	300	450
112	BORDEAUX (SAUTERNES), blanc liquoreux, Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1980-2009 (hormis 1992), exceptionnelle suite de vingt-neuf magnums : - 1980 [bas-goulot, légères altérations étiquette et capsule] ; - 1981 [bas-goulot] ; - 1982 [amburé, légers dépôts, haut-épaule, petites altérations étiquette, légères pertes au niveau du bouchon] ; - 1983 [ambre clair, légers dépôts, bas-goulot, petites altérations étiquette] ; - 1984 [ambre clair, légers dépôts, bas-goulot, petites altérations étiquette] ; - 1985 [bas-goulot] ; - 1986 [haut-épaule] ; - 1987 [haut-épaule] ; - 1988 ; - 1989 [légères altérations capsule] ; - 1990 [bas-goulot] ; - 1991 ; 1993 ; 1994 ; 1995 ; 1996 ; 1997 ; 1998 ; 1999 ; 2000 ; 2001 ; 2002 ; 2003 ; 2004 ; 2005 ; 2006 ; 2007 ; 2008 et 2009.	15000	22000

1 Conditions générales applicables à l'acheteur-enchérisseur

- 1.1. L'acheteur-enchérisseur est la personne qui se voit adjudger le lot. L'acheteur-enchérisseur communiquera à PHOENIX AUCTION, ci-après « la Salle » tout renseignement qui serait requis tels nom, adresse, données bancaires, copies de carte d'identité ou de passeport, etc...
- 1.2. L'acheteur-enchérisseur est réputé, vis-à-vis de la salle, agir en son nom et pour son compte personnel, même pour les lots qu'il aurait acquis en qualité de mandataire.
- 1.3. L'acheteur-enchérisseur est lié par l'adjudication. La salle demeure toutefois toujours libre de refuser l'adjudication, même après la fin des enchères, sans avoir à motiver sa décision.
- 1.4. L'acheteur-enchérisseur peut participer aux enchères par voie téléphonique ou électronique. Il devra alors confirmer sa participation par lettre, par mail ou par fax, et fournir tous renseignements qui seraient exigés par la Salle. Les ordres d'achat ne seront pris en considération que reçu au moins 24 heures avant la vente. Les demandes de téléphones sont acceptées à partir de 150 euros et valent ordre d'achat à l'estimation basse. La Salle ne pourra être tenue pour responsable des erreurs de l'acheteur-enchérisseur dans l'indication du numéro du lot, ou du numéro de téléphone où il faut l'appeler, de son adresse de courrier électronique ni d'éventuels problèmes d'ordre technique dans l'établissement de la communication.

Phoenix-Auction Drouotlive est un service donné à titre gracieux ; Phoenix-Auction n'accepte aucune responsabilité pour la non-exécution d'un ordre ou pour des erreurs ou des omissions pouvant survenir dans le cadre de l'utilisation de ce service par l'enchérisseur, y compris pour une perte de connexion internet, une panne ou un problème avec le logiciel d'enchères en ligne, un problème de compatibilité du matériel ou du système.

En toute circonstance, le commissaire-priseur officiant pour Phoenix-Auction est souverain pour accepter ou refuser sans motivation une enchère ou une adjudication en se réservant le droit de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre un lot en vente ou de le retirer de la vente.

- 1.5. L'acheteur-enchérisseur est irréfragablement présumé avoir été en mesure d'apprécier en personne le bien vendu au cours de l'exposition préalable à la séance de vente publique, et ce même lorsqu'il participe aux enchères par un moyen de communication à distance.
- 1.6. Les indications figurant dans les catalogues, annonces, brochures ou tous autres écrits émanant de la
- 1.7. responsabilité de la Salle.
- 1.8. L'acheteur-enchérisseur n'acquiert la propriété du bien qu'au paiement complet et définitif du prix et de ses accessoires. Il ne peut recevoir livraison que lorsque ce paiement est devenu définitif. Toutefois, les risques sont entièrement transférés à l'acheteur-enchérisseur dès le moment de l'adjudication.
- 1.9. L'acheteur-enchérisseur paiera le montant de l'enchère majoré de 22%, TVA comprise + 2 euros par lot, dans un délai de 3 jours ouvrables à compter de l'adjudication. Les paiements en espèces ne sont pas acceptés au-delà de 3.000 €. Seuls les chèques certifiés et garantis sont acceptés pour une livraison immédiate. Le paiement peut également s'opérer par virement bancaire et par cartes de crédit ou de paiement.
- 1.10. Conformément à la législation en vigueur (loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins), l'acheteur-enchérisseur est également, le cas échéant, redevable du droit de suite au profit des artistes et auteurs des œuvres vendues, en sus du prix de vente total du bien. Le droit de suite s'élève à 4% pour autant que l'adjudication soit supérieure à 2.000€ applicable pour des artistes vivants et décédés depuis moins de 70 ans. Cette obligation subsiste dans le cas où la réclamation de ces droits interviendrait après la vente et l'enlèvement du lot, sans limite de temps. La salle n'interviendra pas dans les litiges relatifs au caractère fondé ou non de la réclamation du droit de suite.
- 1.11. Toute somme non payée à son échéance porte, de plein droit et sans mise en demeure préalable, intérêt de retard au taux de 1% par mois. En outre, le montant de la facture sera majoré de 15% (avec un minimum de 150€) à titre de clause pénale. La Salle se réserve également la faculté de remettre en vente les lots adjugés mais non payés, l'acheteur demeurant en défaut de paiement étant alors en

- autre tenu de la différence entre son prix d'adjudication et le prix d'adjudication lors de la revente.
- 1.12. L'acheteur-enchérisseur est tenu de procéder à l'enlèvement de son lot dans les trois jours ouvrables à compter de l'adjudication. L'emballage, la manutention et le transport sont à charge et aux risques de l'acheteur-enchérisseur.
 - 1.13. Passé le délai d'enlèvement, la Salle se réserve le droit, et ce sans mise en demeure préalable, soit de remettre en vente les lots payés mais non-enlevés, soit de les faire transférer en garde-meubles aux frais, risques et périls de l'acheteur-enchérisseur, soit de lui réclamer une somme de 10€ par lot et par jour de retard, qui sera augmentée à 7,5€ si ce retard dépasse quinze jours.

2. Conditions générales applicables au vendeur-déposant

- 2.1 Le vendeur-déposant est la personne qui commissionne la salle de ventes publiques "PHOENIX AUCTION", ci-après "la Salle", aux fins de vendre un bien en vente publique.
- 2.2. Le vendeur-déposant garantit être le seul propriétaire du bien mis en vente, et que celui-ci est libre de toutes charges, privilèges ou entraves généralement quelconques. Le vendeur-déposant s'engage à indemniser la Salle, ainsi que l'acheteur, pour tout dommage qu'ils subiraient notamment à la suite de recours ou d'actions dirigés contre eux, qui auraient pour fondement l'absence de propriété du bien ou toute charge, privilège ou entrave grevant celui-ci.
- 2.3. La Salle se réserve le droit d'accepter ou non les objets proposés par le vendeur-déposant. Elle décide également souverainement de la description du bien, ainsi que de son éventuel placement dans un catalogue, de la publicité, de la date de vente, de l'ordre de mise en vente et de la manière dont elle est conduite. Elle se réserve aussi la faculté de grouper en lots les biens de peu de valeur, ainsi que de confier à une autre salle de vente tout ou partie des biens pour y être vendus au mieux des intérêts du déposant.
- 2.4. Lors du dépôt du bien, le vendeur-déposant est tenu de compléter, de manière correcte et sincère, un bon de consignation et de le signer.
- 2.5. Le cas échéant, le vendeur-déposant mentionne sur le bon de consignation, un prix de réserve en-dessous duquel le bien ne peut être adjugé. Cette réserve doit être acceptée par la Salle. Si l'objet n'atteint pas la réserve ainsi convenue, la Salle peut remettre le bien en vente en diminuant automatiquement la réserve de 30%, sauf si le vendeur-déposant a entretemps repris le bien, sans frais de retrait.
- 2.6. Tout bien non vendu sera repris par le vendeur-déposant dans les 4 jours de la dernière vente. Tout lot non retiré dans ce délai peut soit être librement remis en vente par la Salle, soit faire l'objet de frais de conservation fixés à 10€/jour.
- 2.7. Le vendeur-déposant s'engage à déposer son bien dans les locaux de la Salle. Dès lors, le transport des biens à destination de la Salle est à la charge et aux risques du vendeur-déposant, même lorsque la Salle est chargée de procéder ou de faire procéder audit transport.
- 2.8. Hormis l'hypothèse de la faute lourde intentionnelle, et sauf convention contraire expresse, la Salle ne peut être tenue responsable des risques liés au dépôt et à l'exposition de l'objet.
- 2.9. Le vendeur-déposant ne peut récupérer le bien mis en vente avant son adjudication en vente publique, sauf accord préalable et exprès de la Salle.
- 2.10. Seul le vendeur-déposant sera tenu responsable vis-à-vis de l'acheteur des défauts de conformité ou vices cachés du bien mis en vente, à l'exclusion de la Salle.
- 2.11 La Salle ne s'engage jamais au-delà de l'obligation de remettre au vendeur-déposant la valeur de l'adjudication, après déduction d'une **commission de 15%, suivant les ventes, sur le prix total du bien adjugé (incluant la TVA), augmenté de 2€ par lot pour frais administratif**. Cette commission et ses frais constituent la seule rémunération perçue par la Salle auprès du déposant qui ne réclame pas de frais de retrait, de présentation ou de photographie
- 2.12. Le paiement au profit du vendeur-déposant peut se faire par virement, ou éventuellement au comptant, sauf lorsque la valeur dépasse 3.000€ toutes charges et taxes comprises après l'expiration **d'un délai de 20 jours ouvrables** à compter de l'adjudication définitive. En outre, le paiement

n'interviendra que pour autant que le bien ait été payé par l'acheteur. En cas de défaut de paiement de ce dernier, pour quelques motifs que ce soit, le vendeur-déposant ne pourra réclamer que la restitution de l'objet, à l'exclusion de toute autre indemnité, la Salle renonçant alors à sa commission.

- 2.13. Le vendeur-déposant n'a pas le droit d'enchérir sur un bien qu'il aurait mis en vente, en personne ou par quelque intermédiaire que ce soit.
- 2.14. Le vendeur-déposant est tenu de fournir à la Salle toutes informations relatives aux droits intellectuels afférents aux objets déposés. Il est seul responsable tant vis-à-vis des titulaires de droits intellectuels que vis-à-vis des tiers de la conformité des informations communiquées.

3 Dispositions applicables tant à l'acheteur-enchérisseur qu'au vendeur-déposant

- 3.1. Toutes les données communiquées par l'acheteur-enchérisseur ou par le vendeur-déposant sont destinées à l'usage interne de la Salle. Elles peuvent toutefois être communiquées aux organismes liés contractuellement avec la Salle, pour leur propre prospection commerciale. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection des données à caractère personnel, l'acheteur-enchérisseur et le vendeur-déposant ont un droit d'accès et de rectification des données, ainsi qu'un droit d'opposition au traitement et à la communication de ces données, notamment à des fins de marketing direct.
- 3.2. Tout différent pouvant survenir entre parties se réglera exclusivement suivant le droit belge.
- 3.3. Tout litige entre parties relèvera exclusivement des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Nivelles, et, le cas échéant, de la justice de paix de Wavre.
- 3.4. Sauf en cas de faute lourde et intentionnelle ou de dol dans le chef de la Salle, la responsabilité de celle-ci ne peut en aucune manière être engagée, que ce soit directement ou indirectement, pour n'importe quel type de dommage (sauf l'hypothèse visée par l'article 32,13° de la Loi sur les pratiques du commerce, si l'acheteur est un consommateur au sens de celle-ci), qui soit de n'importe quelle manière la conséquence de l'accès à et/ou de l'utilisation des services de la Salle par l'acheteur-enchérisseur.
- 3.5. Dans tous les cas où la responsabilité de la Salle pourrait être engagée, pour quelque cause que ce soit, celle-ci est limitée au montant de la commission perçue.
- 3.6. Les présentes conditions prévalent, sauf dérogations expresses et constatées par écrit, sur les éventuelles conditions de la clientèle de la Salle.

ENLEVEMENT

Les lundi, mardi et mercredi 22, 23 et 24 mai
De 10h à 12h et de 14h à 17h30.
Pas d'enlèvement le jeudi 25 mai 2017.